

**Compte-rendu de la réunion du Conseil de Développement Territorial
Mardi 24 mai 2022 – 18h
Salle de la CCAVM – 89200 AVALLON**

Le 24 mai 2022 à 18 heures, le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé DESRUELLE, Président.

5 Délégués titulaires présents : Jean-Bernard ALLARDI, Annick BAKRY, Pierre MORIN, Hervé DESRUELLE, François-Xavier NAULOT, ce dernier ayant reçu pouvoir de Monsieur DEBRAY.

2 Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote : Hélène ROUECHE, Jean-Louis LARAUD.

4 Délégués titulaires excusés : Laurence GUILLOT-LEFEUVRE, Jean-Marie BARBARO, Gilbert CASSIN, Nicole JEDYNSKI, Mathieu DEBRAY.

1 Déléguée suppléante excusée : Marianne FOUCHET.

Équipe technique du Pays Avallonnais : Monica FRAMBOURG.

Date de convocation	17 mai 2022
Délégués titulaires en fonction	14
Délégués titulaires présents	5
Pouvoir aux titulaires	1
Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Annick BAKRY.

Hervé DESRUELLE, Président du Conseil de Développement Territorial, souhaite la bienvenue à tous les délégués. Le quorum est atteint et le Président déclare la séance ouverte. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 AVRIL 2022

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : EXAMEN DES DEMANDES D'AIDES

Au vu des nombreux dossiers reçus et de l'enveloppe dédiée, l'Assemblée décide d'auditer les porteurs et examiner les projets dans un premier temps pour ensuite proposer le montant d'aide pour chacun.

« Monthelon Itinérances » de l'association du château de Monthelon : Monsieur MALLET, directeur de l'association du château de Monthelon, présente l'organisation de deux spectacles gratuits par an sur deux lieux différents du territoire et en espace public. Des séances scolaires seront organisées, ainsi que des ateliers de médiation avec un artiste de la troupe.

La grille des critères de sélections de l'appel à projets « Pérennisation des actions » est appliquée et ce projet obtient une note de 30/45.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide sur deux ans (2022/2023).

« Quarré o ké » commune de QUARRÉ-LES-TOMBES : l'organisation de ce temps festif du 19 au 23 juillet 2022 est exposée par Monsieur le maire et son adjointe. Il consiste à une série d'ateliers de chants, animés par l'ensemble Du bout des Doigts, et d'animations musicales en plein air ou à l'église complétées par de la restauration, un bal populaire et un feu d'artifice. La population est partie prenante dans l'organisation et la chorale éphémère se produira avec des professionnels de l'opéra.

La grille des critères de sélections est appliquée et ce projet obtient une note de 4/7 et deux points bonus. **L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide exceptionnelle.**

« Festival des foins » de l'association La Boîte à Meuh : Madame GUILLAUME, présidente de l'association La Boîte à Meuh présente l'organisation des deux jours de concerts de musique actuelle à SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS les 17 et 18 juin 2022 et en 2023. Elle explique les divers partenariats construits pour rendre la manifestation accessible au plus grand nombre et le travail de mobilisation des nombreux bénévoles.

La grille des critères de sélections de l'appel à projets « Pérennisation des actions » est appliquée et ce projet obtient une note de 27/45.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide sur deux ans (2022/2023).

« Concerts Art'n Classic » de l'association Couleurs musique : Madame DOLÉ, présidente de l'association, présente l'organisation des deux concerts par an de musique classique à SAINTE-VERTU. Le concert de l'automne sera précédé de séances de médiation musicale au sein d'un collège ou école du territoire. Chaque concert sera suivi d'un cocktail dinatoire et l'ensemble des tarifs restera accessible à tout public.

La grille des critères de sélections de l'appel à projets « Pérennisation des actions » est appliquée et ce projet obtient une note de 30/45.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide sur deux ans (2023/2024).

« Parce qu'on sème » de l'association Résidence le 47 : Monsieur LAMBERT, président de l'association, présente l'organisation d'une exposition par an le 15 août à BROSES, autour de la rencontre des mondes de l'agriculture et de la culture. L'exposition sera complétée par des animations autour de la gastronomie et des débats thématiques.

La grille des critères de sélections de l'appel à projets « Pérennisation des actions » est appliquée et ce projet obtient une note de 30/45.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide sur deux ans (2022/2023).

« Gargouiliosium » de l'association Le Patrimoine Oublié : Madame KLUYVER, présidente de l'association, présente le Gargouiliosium organisé une fois par an à NOYERS et la poursuite de leurs actions en direction des jeunes.

La grille des critères de sélections de l'appel à projets « Pérennisation des actions » est appliquée et ce projet obtient une note de 28/45.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide sur deux ans (2022/2023).

« Activités citoyennes » de l'association La Maison Hirondelle : Madame COLLIN, co-présidente de l'association, détaille l'organisation d'activités, ateliers, animation, rendez-vous festifs contribuant à la sensibilisation aux transitions (écologiques, alimentaires...) à Montréal.

La grille des critères de sélections de l'appel à projets « Pérennisation des actions » est appliquée et ce projet obtient une note de 31/45.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide sur deux ans (2022/2023).

« Dérivage » de l'association La scène Faramine : il est expliqué que Madame RICHALET, bénévole de l'association, avait présenté le projet lors d'une précédente séance. Il s'agit d'essaimer l'organisation d'une manifestation culturelle par an sur un des sites Natura 2000 du territoire.

La grille des critères de sélections de l'appel à projets « Pérennisation des actions » est appliquée et ce projet obtient une note de 28/45.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide sur deux ans (2022/2023).

« Les Petites Foules 4 » de l'association Petite Foule Production : en l'absence de l'association, l'assemblée enregistre la demande pour l'organisation d'une résidence de création avec les habitants de QUARRÉ-LES-TOMBES en octobre 2022.

Ce projet a déjà été aidé à plusieurs reprises dans le cadre des aides exceptionnelles et du CLEA. La Compagnie entend aussi présenter un dossier pour le CLEA 2022/2023 pour le volet scolaire de cette action.

La grille des critères de sélections de l'appel à projets « Pérennisation des actions » est appliquée et ce projet obtient une note de 28/45.

L'Assemblée se prononce favorablement, mais avec des réserves. En effet elle souhaiterait que cette opération soit reproduite sur d'autres communes et le dossier ne laisse pas transparaître suffisamment de garanties dans ce sens. La décision est donc remise dans l'attente de la sélection des projets CLEA 2022/2023 et l'animatrice se chargera de contacter l'association pour les accompagner au mieux.

« Les histoires Confin'en'ciel » de l'association homonyme : Madame RIGHESCHI et Monsieur DETHYRE, bénévoles de l'association, présentent le projet d'édition de sept livres jeunesse, créés par des artistes locaux et qui seront diffusés en partie gratuitement aux enfants du territoire. Bien que le projet présente un intérêt éducatif, l'assemblée s'accorde à dire qu'il devrait être retravaillé pour s'adapter au territoire et devenir un projet d'intérêt territorial.

La grille des critères de sélections est appliquée et ce projet obtient une note de 3/7.

L'Assemblée charge l'animatrice de recontacter l'association pour les accompagner à faire évoluer le projet.

Deux autres dossiers sont examinés :

- **Balade des vins de Vézelay par l'association Les quatre coteaux**
- **Les quatre manifestations de l'association Vélo Massif Morvan**

À la suite de l'application de la grille des critères de sélections de l'appel à projets « Pérennisation des actions », ces projets n'obtiennent pas la note minimale.

L'Assemblée décide de diminuer certains montants en raison de l'enveloppe dont elle dispose et valide les montants suivants à présenter au bureau du Comité Syndical de Pôle.

Porteur	Projet	Année budgétaire		
		2022	2023	2024
Quarré les Tombes	Quarré'O'ké	4 500,00 €		
La Boite à Meuh	Festival des foins	1 000,00 €	1 000,00 €	
La scène Faramine	Escapade dérivage	1 100,00 €	1 100,00 €	
Château de Monthelon	Itinérance	2 500,00 €	4 200,00 €	
La résidence le 47	Exposition art contemporain	1 400,00 €	1 400,00 €	
Maison Hirondelle	Activités citoyennes transitions	2 000,00 €	2 000,00 €	
Couleurs musique	Concerts Art'n Classic		2 000,00 €	2 000,00 €
Le patrimoine oublié de Noyers	Gargouiliosium	1 210,00 €	1 210,00 €	

Le reliquat disponible pour l'année 2022 s'élève à 9 140,00 euros qui pourront être mobilisés pour d'autres projets ou actions du Conseil de Développement Territorial (Assises, éductours, etc).

O.J N° 3 : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Ateliers « Passons aux actions ! » : Un cycle d'ateliers est organisé pour permettre aux acteurs locaux, dont les associations, de participer à l'émergence de projets à inscrire dans les nouvelles contractualisations. Il est rappelé la date du 1^{er} juin pour un atelier dédié à la vie associative et les autres dates sur des thématiques liées à la stratégie de développement du Pays Avallonnais.

Règlement des élections 2023 et organisation des assises 2022 : une réunion du groupe « vie associative » sera fixée en septembre pour travailler sur ces sujets. Monsieur CASSIN, référent du groupe, étant absent, elle sera communiquée dès que possible.

Conférence régionale de la Vie associative, vendredi 1^{er} juillet à Dijon : organisée par le Mouvement Associatif BFC, cet événement propose un programme très fourni sur les préoccupations pointées à diverses reprises par les associations du territoire. L'animatrice fera suivre l'information en proposant d'organiser un co-voiturage pour les intéressés.

La séance est levée à 21 heures.